

ATTESTATION DE TEST
CERTIFICATE OF TEST

SELON LA NORME NF D 60-013 : Juin 2006
OF STANDARD NF D 60-013 : June 2006

Attestation N° **PM - 14 - 011**

Demandeur: **GABRIEL A/S**
Client: **Hjulmagervej 55**

9000 AALBORG

Le(s) produit(s) remplit (remplissent) les exigences des normes ou règlements techniques particuliers actuellement en vigueur:
The Product fills the requirements of the standards or technical payments particular currently into force:

NF D 60-013 - Juin 2006 : Protocole d'évaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés
Source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 g enflammé
Protocol for assessment of the ignitability of upholstered furniture
Ignition source equivalente to a burning 20 g paper cushion

Article AM 18 : Instruction technique relative au comportement au feu des sièges rembourrés.
Technical instruction relating to the behavior in fire of the stuffed seats.

Le(s) produit(s) ci-dessous référencé(s):
The product referred below :

FAME

Descriptif: **Revêtement :** Assise et dossier : Tissu Fame - 95% Laine / 5% Polyamide - 450g/m² - 1mm - tous coloris
Information Covering :

Intercalaire :
Interliner:

Rembourrage : Assise et dossier : mousse polyuréthane de type CMHR - densité : 37 kg/m³ - Réf. C37130
Foam : (consommable du laboratoire feu)

Conclusion:
Conclusion :

Au vu des résultats d'essais consignés dans le(s) rapport(s) d'essai(s) FCBA N° 367140669 à 367140671
Within sight of the test results consigned in the report of test FCBA
délivré le mardi 9 septembre 2014

délivré :
Résultat :

L'association référencée ci-dessus satisfait à la norme NF D 60-013 et est conforme aux exigences de performance de l'instruction technique de l'article AM 18 modifié (Arrêté du 6 mars 2006)

Ce document n'a pas de valeur officielle et ne peut en aucun cas être assimilé à une attestation de conformité à l'article du 25 juin 1980 (modifié) : AM 18

La présente ATTESTATION DE TEST a été établie pour l'échantillon dont les résultats d'essais ont été consignés dans le rapport référencé ci-dessus. Elle ne peut en aucun cas caractériser une constance de qualité de fabrication. FCBA ne peut assurer que le produit n'a fait l'objet d'aucune modification et qu'il demeure fabriqué et commercialisé suivant les mêmes caractéristiques que l'échantillon présenté dans le rapport ci-dessus.

The present CERTIFICATE OF CONFORMITY was established for the sample whose test results were consigned in the referred above report. It cannot in any case to characterize a constancy of quality of manufacture. The FCBA cannot ensure that the product was not modified and that it remains manufactured and marketed according to the same characteristics as the sample presented in the present report.

Le laboratoire FEU du FCBA est accrédité
ISO 17025 par le COFRAC sous le N° 1-0197

10, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 19 49 19
Fax : +33 (0)1 43 40 85 65
www.fcba.fr

Paris, le 27/10/2014
Responsable Technique du Laboratoire Feu
du Pôle Ameublement
Clémence RAWAS
Adjointe au Responsable des
Laboratoires Essais et Mesures
du Pôle Ameublement
Nathalie SERRANT
2447

PARIS, lundi 27 octobre 2014

N/Réf. : AMB - CR

page 1/3

Ce rapport d'essais comprend 3 pages et 2 annexes
This test report consists of 3 pages

RAPPORT D'ESSAIS N° 367140669
TEST REPORT N°

Objet : ESSAIS SELON LA NORME NF D 60-013 : Juin 2006

Subject : Protocole d'évaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés.

Source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 grammes enflammé.

Protocol for assessment of ignitability of upholstered furniture

Ignition source equivalent to burning 20 g paper cushion

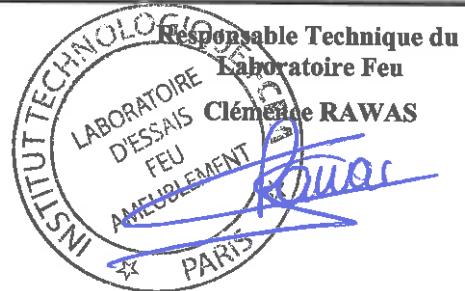
Demandeur : GABRIEL A/S

Applicant : Hjulmagervej 55

9000 AALBORG
DANEMARK

Technicien (ne) d'essais

Grégory PARMENT



Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Les résultats mentionnés dans ce rapport d'essai ne sont applicables qu'à l'échantillon soumis au laboratoire et tel qu'il est décrit dans le présent document.

Les échantillons essayés sont à la disposition du demandeur pendant 2 mois à dater de l'émission du rapport d'essais. Passé ce délai, ils ne pourront en aucun cas être réclamés.

Toute communication relative aux résultats des prestations d'essais de FCBA est soumise aux termes de l'article 14 des Conditions Générales de Vente.

L'accréditation Cofrac Essais atteste uniquement de la compétence technique des laboratoires pour les essais couverts par l'accréditation. Les essais marqués (*) dans ce document ne sont pas couverts par l'accréditation.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

Seule la version en langue française fait foi.

Only a photographic facsimile reproduction in full of the test report is allowed.

The test results listed in this test report refer only to the sample submitted to the laboratory and such as described in this document.

The tested samples may be asked for by the Company which requested the tests within the 2 month period from the date of issue of the test report. This period being over, the Company will no longer be allowed to ask for the samples.

Any communication of the FCBA test results is submitted to the terms of the article 14 of the FCBA general conditions of sales.

The accreditation by the COFRAC attests only the technical competence of the laboratories for the tests covered by the accreditation.

The tests identified by an asterisk () are not covered by the accreditation.*

The COFRAC signed the multilateral agreement of the EA (European cooperation for Accreditation) and of the ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation, acknowledging the equivalence of the test or analysis reports.

The French version of this report will prevail.

Siège social
10 Avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél + 33 (0)1 40 19 49 19 / Fax + 33 (0)1 43 40 85 65
www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00017
APE 731Z

Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

COMPORTEMENT AU FEU FIRE BEHAVIOR

RAPPORT D'ESSAIS N° 367140669

ESSAIS SELON LA NORME NF D 60-013 : Juin 2006

TEST OF STANDARD NF D 60-013 : June 2006

Source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 grammes enflammé.
Ignition source equivalent to a burning 20 g paper cushion

page 2/3

Date de réception essai :
Test receipt date :

29/08/2014

Dérogation essai :
Test departure :

11.836.E015

Date de réalisation essai :
Test realization date :

09/09/2014

N° de commande :
Order N° :

FE 14-252

Domaine d'application :

Le présent protocole décrit une méthode d'évaluation du comportement au feu des combinaisons rembourrage/enveloppe utilisées sur les sièges rembourrés lorsque ceux-ci sont soumis à une source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 grammes enflammé.

Le protocole évalue le comportement au feu d'une combinaison présentée sous forme d'une maquette ou d'un siège complet. Il donne une indication sans toutefois pouvoir garantir le comportement à l'allumage du meuble en toutes circonstances.

Principe de l'essai :

Soumettre une combinaison rembourrage + enveloppe présentée sous forme d'une maquette, à une source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 grammes enflammé. La maquette représente sous une forme conventionnelle une jonction entre l'assise et le dossier comme cela pourrait être observé sur un siège usuel. Le protocole évalue le comportement au feu des parties rembourrées des sièges, c'est-à-dire, l'enveloppe, l'intercalaire éventuel, le rembourrage principal, etc. tels que montés sur le portique d'essai. Les résultats ne préjugent pas du comportement au feu des composants individuels.

Résultat :

La norme d'essai ne fixe pas de seuils de performance des produits ; c'est l'arrêté du 6 mars 2006 qui les détermine. Les sièges rembourrés doivent être conçus et réalisés de telle manière qu'ils satisfassent aux critères de performance spécifiés dans la prescription technique. Les essais sont effectués conformément aux dispositions de la norme NF D 60-013.

Les 4 critères suivants doivent être satisfaits à l'issue de chaque épreuve :

- Longueurs latérales détruites maximales sur le dossier et l'assise inférieures ou égales à 200 mm de part et d'autre de l'axe médian.
- La perte de masse inférieure ou égale à 300 grammes au bout de 20 minutes d'essai.
- L'absence de fumée au bout de 20 minutes d'essai.
- L'absence de toute flammèche ou zone incandescente au bout de 20 minutes d'essai.

A l'issue de l'épreuve, si les conclusions sont satisfaisantes, une attestation de conformité est éditée : " conforme aux exigences de sécurité du 25 juin 1980 modifié (art. AM 18). "

Principle of test :

The present protocol describes a valuation method in the behaviour on the fire of combinations filling / envelope used on the stuffed seats when these are subjected to a source of ignition equivalent to paper cushion of ardent 20 grams.

The protocol estimates the behaviour at the fire of a combination presented in the form of a model or of a complete seat. It gives an indication without being however able to guarantee the behaviour in the ignition of the piece of furniture in any circumstances.

Applicability :

Subject a combination filling + envelope presented in the form of a model, to a source of ignition equivalent to a paper cushion of ardent 20 grams.

The model represents under a conventional shape a junction enter the back and the seat as it could be observed on a usual seat. The protocol estimates the behaviour at the fire of the parts stuffed by seats, that is, envelope, interliner possible, main filling, etc. such as gone up on the trial portico The results do not foresee the behaviour on the fire of the individual constituents.

Result :

The trial standard does not fix a threshold of performance of products; it is the order of March 6th, 2006 that determines them. The stuffed seats must be conceived and realized in a way such as they satisfy the criteria of performance specified in the technical requirement. The tests are made according to the measures of the standard NF D 60-013.

The following 4 criteria must be satisfied at the conclusion of every of the tests :

- Maximal destroyed side on the back and seat inferior or equal 200 mm on both sides of the median axis.
- The loss of mass inferior or equal 300 grams at the end of trial 20 minutes.
- The absence of smoke at the end of trial 20 minutes.
- The absence of any flying spark or incandescent zone at the end of trial 20 minutes.

At the conclusion of the test if the conclusions answer, a certificate of conformity is published " in compliance with the requirements of safety of modified June 25th. 1980 (art. AM 18). "

Les résultats d'essais mentionnés ci-dessus se rapportent uniquement à l'allumabilité de la combinaison de matériaux dans les conditions d'essais particulières; ils n'ont pas pour objet de servir à évaluer la totalité des risques d'incendie potentiels des matériaux utilisés.

The test results mentioned above relate only to the ignitability of the combine of materials in the particular trial conditions; they have not for object to serve to estimate the totality of the potential fire risks of materials used.

Produit testé : Tissu / Fabric référence **Fame light grey**

Materials tested :

Echantillonnage réalisé par le demandeur

Sampling carried out by the applicant

*complété selon le descriptif fourni par le demandeur.
Filled in accordance with the specifications by applicant*

Structure : /

Structure :

Rembourrage : Assise et dossier : mousse polyuréthane de type CMHR - densité : 37 kg/m³ - Réf. C37130

Foam : (consommable du laboratoire feu)

Intercalaire : /

Interliner :

Revêtement : Assise et dossier : Tissu Fame - 95% Laine / 5% Polyamide - 450g/m² - 1mm

Fabric :

Coloris : Light grey

Color :

RESULTATS D'ESSAIS : TEST RESULT :

Lavage de l'enveloppe ou du revêtement selon l'annexe C de la norme NF D 60-013 : Oui / Yes

Wash of the envelope or the cover according to the appendix C of the NF standard D 60-013:

Les temps indiqués sont donnés à titre indicatif à 5 secondes près <i>Time indicated are given as a rough guide to 5 seconds near.</i>	Eprouvette 1 <i>Specimen 1</i>	Eprouvette 2 <i>Specimen 2</i>
Critère d'allumage <i>Ignition criteria</i>		
Perte de masse à 20 minutes <i>Loss of mass in</i>	20,7 g	24,1 g
Mesures des distances <i>Measures of the distances</i>		
Distance latérales détruites > 200 mm <i>destroyed laterals distance > 200 mm</i>	Non / No	Non / No
Distance maximum détériorée <i>Maximum damaged distance</i>	95 mm	90 mm
Autres observations <i>Other observations</i>		
Présence de fumée > 20 minutes <i>Presence of smoke > 20 minutes</i>	Non / No	Non / No
Présence de flammèches ou zone d'incandescence > 20 minutes <i>Presence of flying sparks or zone of incandescent > 20 minutes</i>	Non / No	Non / No
Temps de flamme <i>Time of flame</i>	00 min 28 s	01 min 00 s
Temps de fumée <i>Time of smoke</i>	00 min 40 s	01 min 35 s

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

To declare or not the conformity, it was not taken into account the uncertainty partner in the result.

Observations : /

Observations :

Avis et interprétations : /

Opinion and interpretations :

Les résultats d'essais mentionnés ci-dessus se rapportent uniquement à l'allumabilité de la combinaison de matériaux dans les conditions d'essai particulières; ils n'ont pas pour objet de servir à évaluer la totalité des risques d'incendie potentiels des matériaux utilisés.

The test results mentioned above relate only to the ignitability of the combine of materials in the particular trial conditions; they have not for object to serve to estimate the totality of the potential fire risks of materials used.

PARIS, lundi 27 octobre 2014

N/Réf. : AMB - CR

Ce rapport d'essais comprend 3 pages et 2 annexes
This test report consists of 3 pages

RAPPORT D'ESSAIS N° 367140670
TEST REPORT N°

Objet : ESSAIS SELON LA NORME NF D 60-013 : Juin 2006

Subject : Protocole d'évaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés.

Source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 grammes enflammé.

*Protocol for assessment of ignitability of upholstered furniture
Ignition source equivalent to burning 20 g paper cushion*

Demandeur : GABRIEL A/S

Applicant : Hjulmagervej 55

9000 AALBORG
DANEMARK

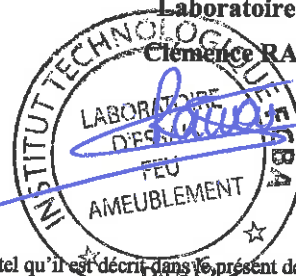
Technicien (ne) d'essais

Grégory PARMENT



**Responsable Technique du
Laboratoire Feu**

Clementine RAWAS



Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Les résultats mentionnés dans ce rapport d'essai ne sont applicables qu'à l'échantillon soumis au laboratoire et tel qu'il est décrit dans le présent document.

Les échantillons essayés sont à la disposition du demandeur pendant 2 mois à dater de l'émission du rapport d'essais. Passé ce délai, ils ne pourront en aucun cas être réclamés.

Toute communication relative aux résultats des prestations d'essais de FCBA est soumise aux termes de l'article 14 des Conditions Générales de Vente.

L'accréditation Cofrac Essais atteste uniquement de la compétence technique des laboratoires pour les essais couverts par l'accréditation. Les essais marqués (*) dans ce document ne sont pas couverts par l'accréditation.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

Seule la version en langue française fait foi.

Only a photographic facsimile reproduction in full of the test report is allowed.

The test results listed in this test report refer only to the sample submitted to the laboratory and such as described in this document.

The tested samples may be asked for by the Company which requested the tests within the 2 month period from the date of issue of the test report. This period being over, the Company will no longer be allowed to ask for the samples.

Any communication of the FCBA test results is submitted to the terms of the article 14 of the FCBA general conditions of sales.

The accreditation by the COFRAC attests only the technical competence of the laboratories for the tests covered by the accreditation.

The tests identified by an asterisk () are not covered by the accreditation.*

The COFRAC signed the multilateral agreement of the EA (European cooperation for Accreditation) and of the ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation), acknowledging the equivalence of the test or analysis reports.

The French version of this report will prevail.

Siège social
10 Avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél + 33 (0)1 40 19 49 19 / Fax + 33 (0)1 43 40 85 65
www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00017

APE 731Z

Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

COMPORTEMENT AU FEU

FIRE BEHAVIOR

RAPPORT D'ESSAIS N° 367140670

ESSAIS SELON LA NORME NF D 60-013 : Juin 2006

TEST OF STANDARD NF D 60-013 : June 2006

Source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 grammes enflammé.
Ignition source equivalent to a burning 20 g paper cushion

page 2/3

Date de réception essai :
Test receipt date :

29/08/2014

Dérogation essai :
Test departure :

11.836.E015

Date de réalisation essai :
Test realization date :

11/09/2014

N° de commande :
Order N° :

FE 14-252

Domaine d'application :

Le présent protocole décrit une méthode d'évaluation du comportement au feu des combinaisons rembourrage/enveloppe utilisées sur les sièges rembourrés lorsque ceux-ci sont soumis à une source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 grammes enflammé.

Le protocole évalue le comportement au feu d'une combinaison présentée sous forme d'une maquette ou d'un siège complet. Il donne une indication sans toutefois pouvoir garantir le comportement à l'allumage du meuble en toutes circonstances.

Principe de l'essai :

Soumettre une combinaison rembourrage + enveloppe présentée sous forme d'une maquette, à une source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 grammes enflammé. La maquette représente sous une forme conventionnelle une jonction entre l'assise et le dossier comme cela pourrait être observé sur un siège usuel. Le protocole évalue le comportement au feu des parties rembourrées des sièges, c'est-à-dire, l'enveloppe, l'intercalaire éventuel, le rembourrage principal, etc. tels que montés sur le portique d'essai. Les résultats ne préjugent pas du comportement au feu des composants individuels.

Résultat :

La norme d'essai ne fixe pas de seuils de performance des produits ; c'est l'arrêté du 6 mars 2006 qui les détermine. Les sièges rembourrés doivent être conçus et réalisés de telle manière qu'ils satisfassent aux critères de performance spécifiés dans la prescription technique. Les essais sont effectués conformément aux dispositions de la norme NF D 60-013.

Les 4 critères suivants doivent être satisfaits à l'issue de chaque épreuve :

- Longueurs latérales détruites maximales sur le dossier et l'assise inférieures ou égales à 200 mm de part et d'autre de l'axe médian.
- La perte de masse inférieure ou égale à 300 grammes au bout de 20 minutes d'essai.
- L'absence de fumée au bout de 20 minutes d'essai.
- L'absence de toute flammèche ou zone incandescente au bout de 20 minutes d'essai.

A l'issue de l'épreuve, si les conclusions sont satisfaisantes, une attestation de conformité est éditée : " conforme aux exigences de sécurité du 25 juin 1980 modifié (art. AM 18). "

Principle of test :

The present protocol describes a valuation method in the behaviour on the fire of combinations filling / envelope used on the stuffed seats when these are subjected to a source of ignition equivalent to paper cushion of ardent 20 grams.

The protocol estimates the behaviour at the fire of a combination presented in the form of a model or of a complete seat. It gives an indication without being however able to guarantee the behaviour in the ignition of the piece of furniture in any circumstances.

Applicability :

Subject a combination filling + envelope presented in the form of a model, to a source of ignition equivalent to a paper cushion of ardent 20 grams.

The model represents under a conventional shape a junction enter the back and the seat as it could be observed on a usual seat. The protocol estimates the behaviour at the fire of the parts stuffed by seats, that is, envelope, interliner possible, main filling, etc. such as gone up on the trial portico The results do not foresee the behaviour on the fire of the individual constituents.

Result :

The trial standard does not fix a threshold of performance of products; it is the order of March 6th, 2006 that determines them. The stuffed seats must be conceived and realized in a way such as they satisfy the criteria of performance specified in the technical requirement. The tests are made according to the measures of the standard NF D 60-013.

The following 4 criteria must be satisfied at the conclusion of every of the tests :

- Maximal destroyed side on the back and seat inferior or equal 200 mm on both sides of the median axis.
- The loss of mass inferior or equal 300 grams at the end of trial 20 minutes.
- The absence of smoke at the end of trial 20 minutes.
- The absence of any flying spark or incandescent zone at the end of trial 20 minutes.

At the conclusion of the test if the conclusions answer, a certificate of conformity is published " in compliance with the requirements of safety of modified June 25th. 1980 (art. AM 18). "

Les résultats d'essais mentionnés ci-dessus se rapportent uniquement à l'allumabilité de la combinaison de matériaux dans les conditions d'essai particulières; ils n'ont pas pour objet de servir à évaluer la totalité des risques d'incendie potentiels des matériaux utilisés.

The test results mentioned above relate only to the ignitability of the combine of materials in the particular trial conditions; they have not for object to serve to estimate the totality of the potential fire risks of materials used.



COMPORTEMENT AU FEU

FIRE BEHAVIOR

RAPPORT D'ESSAIS N° 367140670

ESSAIS SELON LA NORME NF D 60-013 : Juin 2006

TEST OF STANDARD NF D 60-013 : June 2006

Source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 grammes enflammé.
Ignition source equivalent to a burning 20 g paper cushion

page 3/3

INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Produit testé : Tissu / Fabric référence **Fame blue**
Materials tested :

Echantillonnage réalisé par le demandeur
Sampling carried out by the applicant

complété selon le descriptif fourni par le demandeur.
Filled in accordance with the specifications by applicant

Structure : /
Structure :

Rembourrage : Assise et dossier : mousse polyuréthane de type CMHR - densité : 37 kg/m³ - Réf. C37130
Foam : (consommable du laboratoire feu)

Intercalaire : /
Interliner :

Revêtement : Assise et dossier : Tissu Fame - 95% Laine / 5% Polyamide - 450g/m² - 1mm
Fabric :

Coloris : Blue
Color :

RESULTATS D'ESSAIS : TEST RESULT :

Lavage de l'enveloppe ou du revêtement selon l'annexe C de la norme NF D 60-013 : Oui / Yes
Wash of the envelope or the cover according to the appendix C of the NF standard D 60-013:

Les temps indiqués sont donnés à titre indicatif à 5 secondes près <i>Time indicated are given as a rough guide to 5 seconds near.</i>		Eprouvette 1 <i>Specimen 1</i>	Eprouvette 2 <i>Specimen 2</i>
Critère d'allumage <i>Ignition criteria</i>	Perte de masse à 20 minutes <i>Loss of mass in</i>	19,2 g	22,2 g
Mesures des distances <i>Measures of the distances</i>	Distance latérales détruites > 200 mm <i>destroyed laterals distance > 200 mm</i>	Non / No	Non / No
	Distance maximum détériorée <i>Maximum damaged distance</i>	85 mm	95 mm
Autres observations <i>Other observations</i>	Présence de fumée > 20 minutes <i>Presence of smoke > 20 minutes</i>	Non / No	Non / No
	Présence de flammèches ou zone d'incandescence > 20 minutes <i>Presence of flying sparks or zone of incandescent > 20 minutes</i>	Non / No	Non / No
	Temps de flamme <i>Time of flame</i>	00 min 15 s	01 min 25 s
	Temps de fumée <i>Time of smoke</i>	01 min 20 s	01 min 50 s

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.
To declare or not the conformity, it was not taken into account the uncertainty partner in the result.

Observations :
Observations :

Avis et interprétations : /
Opinion and interpretations :

Les résultats d'essais mentionnés ci-dessus se rapportent uniquement à l'allumabilité de la combinaison de matériaux dans les conditions d'essai particulières; ils n'ont pas pour objet de servir à évaluer la totalité des risques d'incendie potentiels des matériaux utilisés.

The test results mentioned above relate only to the ignitability of the combine of materials in the particular trial conditions; they have not for object to serve to estimate the totality of the potential fire risks of materials used.

PARIS, lundi 27 octobre 2014

N/Réf. : AMB - CR

Ce rapport d'essais comprend 3 pages et 2 annexes
This test report consists of 3 pages

RAPPORT D'ESSAIS N° 367140671
TEST REPORT N°

Objet : ESSAIS SELON LA NORME NF D 60-013 : Juin 2006

Subject : Protocole d'évaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés.

Source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 grammes enflammé.

Protocol for assessment of ignitability of upholstered furniture

Ignition source equivalent to burning 20 g paper cushion

Demandeur : GABRIEL A/S

Applicant : Hjulmagervej 55

9000 AALBORG
DANEMARK

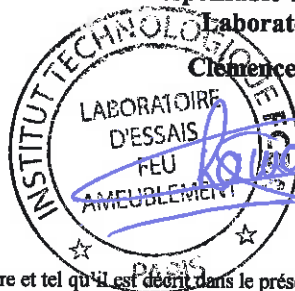
Technicien (ne) d'essais

Grégory PARMENT



Responsable Technique du
Laboratoire Feu

Clémence RAWAS



Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Les résultats mentionnés dans ce rapport d'essai ne sont applicables qu'à l'échantillon soumis au laboratoire et tel qu'il est décrit dans le présent document.

Les échantillons essayés sont à la disposition du demandeur pendant 2 mois à dater de l'émission du rapport d'essais. Passé ce délai, ils ne pourront en aucun cas être réclamés.

Toute communication relative aux résultats des prestations d'essais de FCBA est soumise aux termes de l'article 14 des Conditions Générales de Vente.

L'accréditation Cofrac Essais atteste uniquement de la compétence technique des laboratoires pour les essais couverts par l'accréditation. Les essais marqués (*) dans ce document ne sont pas couverts par l'accréditation.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

Seule la version en langue française fait foi.

Only a photographic facsimile reproduction in full of the test report is allowed.

The test results listed in this test report refer only to the sample submitted to the laboratory and such as described in this document.

The tested samples may be asked for by the Company which requested the tests within the 2 month period from the date of issue of the test report. This period being over, the Company will no longer be allowed to ask for the samples.

Any communication of the FCBA test results is submitted to the terms of the article 14 of the FCBA general conditions of sales.

The accreditation by the COFRAC attests only the technical competence of the laboratories for the tests covered by the accreditation.

The tests identified by an asterisk () are not covered by the accreditation.*

The COFRAC signed the multilateral agreement of the EA (European cooperation for Accreditation) and of the ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation), acknowledging the equivalence of the test or analysis reports.

The French version of this report will prevail.

Siège social

10 Avenue de Saint-Mandé

75012 Paris

Tél + 33 (0)1 40 19 49 19 / Fax + 33 (0)1 43 40 85 65

www.fcba.fr

Siret 775 880 903 00017

APE 731Z

Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement



COMPORTEMENT AU FEU FIRE BEHAVIOR

RAPPORT D'ESSAIS N° 367140671

ESSAIS SELON LA NORME NF D 60-013 : Juin 2006

TEST OF STANDARD NF D 60-013 : June 2006

INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 grammes enflammé.
Ignition source equivalent to a burning 20 g paper cushion

page 2/3

Date de réception essai :
Test receipt date :

29/08/2014

Dérogation essai :
Test departure :

11.836.E015

Date de réalisation essai :
Test realization date :

12/09/2014

N° de commande :
Order N° :

FE 14-252

Domaine d'application :

Le présent protocole décrit une méthode d'évaluation du comportement au feu des combinaisons rembourrage/enveloppe utilisées sur les sièges rembourrés lorsque ceux-ci sont soumis à une source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 grammes enflammé.

Le protocole évalue le comportement au feu d'une combinaison présentée sous forme d'une maquette ou d'un siège complet. Il donne une indication sans toutefois pouvoir garantir le comportement à l'allumage du meuble en toutes circonstances.

Principe de l'essai :

Soumettre une combinaison rembourrage + enveloppe présentée sous forme d'une maquette, à une source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 grammes enflammé. La maquette représente sous une forme conventionnelle une jonction entre l'assise et le dossier comme cela pourrait être observé sur un siège usuel. Le protocole évalue le comportement au feu des parties rembourrées des sièges, c'est-à-dire, l'enveloppe, l'intercalaire éventuel, le rembourrage principal, etc. tels que montés sur le portique d'essai. Les résultats ne préjugent pas du comportement au feu des composants individuels.

Résultat :

La norme d'essai ne fixe pas de seuils de performance des produits ; c'est l'arrêté du 6 mars 2006 qui les détermine. Les sièges rembourrés doivent être conçus et réalisés de telle manière qu'ils satisfassent aux critères de performance spécifiés dans la prescription technique. Les essais sont effectués conformément aux dispositions de la norme NF D 60-013.

Les 4 critères suivants doivent être satisfaits à l'issue de chaque épreuve :

- Longueurs latérales détruites maximales sur le dossier et l'assise inférieures ou égales à 200 mm de part et d'autre de l'axe médian.
- La perte de masse inférieure ou égale à 300 grammes au bout de 20 minutes d'essai.
- L'absence de fumée au bout de 20 minutes d'essai.
- L'absence de toute flammèche ou zone incandescente au bout de 20 minutes d'essai.

A l'issue de l'épreuve, si les conclusions sont satisfaisantes, une attestation de conformité est éditée : " conforme aux exigences de sécurité du 25 juin 1980 modifié (art. AM 18). "

Principle of test :

The present protocol describes a valuation method in the behaviour on the fire of combinations filling / envelope used on the stuffed seats when these are subjected to a source of ignition equivalent to paper cushion of ardent 20 grams.

The protocol estimates the behaviour at the fire of a combination presented in the form of a model or of a complete seat. It gives an indication without being however able to guarantee the behaviour in the ignition of the piece of furniture in any circumstances.

Applicability :

Subject a combination filling + envelope presented in the form of a model, to a source of ignition equivalent to a paper cushion of ardent 20 grams. The model represents under a conventional shape a junction enter the back and the seat as it could be observed on a usual seat. The protocol estimates the behaviour at the fire of the parts stuffed by seats, that is, envelope, interliner possible, main filling, etc. such as gone up on the trial portico The results do not foresee the behaviour on the fire of the individual constituents.

Result :

The trial standard does not fix a threshold of performance of products; it is the order of March 6th, 2006 that determines them. The stuffed seats must be conceived and realized in a way such as they satisfy the criteria of performance specified in the technical requirement. The tests are made according to the measures of the standard NF D 60-013.

The following 4 criteria must be satisfied at the conclusion of every of the tests :

- Maximal destroyed side on the back and seat inferior or equal 200 mm on both sides of the median axis.
- The loss of mass inferior or equal 300 grams at the end of trial 20 minutes.
- The absence of smoke at the end of trial 20 minutes.
- The absence of any flying spark or incandescent zone at the end of trial 20 minutes.

At the conclusion of the test if the conclusions answer, a certificate of conformity is published " in compliance with the requirements of safety of modified June 25th. 1980 (art. AM 18). "

Les résultats d'essais mentionnés ci-dessus se rapportent uniquement à l'allumabilité de la combinaison de matériaux dans les conditions d'essais particulières; ils n'ont pas pour objet de servir à évaluer la totalité des risques d'incendie potentiels des matériaux utilisés.

The test results mentioned above relate only to the ignitability of the combine of materials in the particular trial conditions; they have not for object to serve to estimate the totality of the potential fire risks of materials used.

Produit testé : Tissu / Fabric référence **Fame dark brown**
Materials tested :

Echantillonnage réalisé par le demandeur
Sampling carried out by the applicant

complété selon le descriptif fourni par le demandeur.
Filled in accordance with the specifications by applicant

Structure : /
Structure :

Rembourrage : Assise et dossier : mousse polyuréthane de type CMHR - densité : 37 kg/m³ - Réf. C37130
Foam : (consommable du laboratoire feu)

Intercalaire : /
Interliner :

Revêtement : Assise et dossier : Tissu Fame - 95% Laine / 5% Polyamide - 450g/m² - 1mm
Fabric :

Coloris : Dark brown
Color :

RESULTATS D'ESSAIS : TEST RESULT :

Lavage de l'enveloppe ou du revêtement selon l'annexe C de la norme NF D 60-013 : Oui / Yes
Wash of the envelope or the cover according to the appendix C of the NF standard D 60-013:

Les temps indiqués sont donnés à titre indicatif à 5 secondes près <i>Time indicated are given as a rough guide to 5 seconds near.</i>	Eprouvette 1 <i>Specimen 1</i>	Eprouvette 2 <i>Specimen 2</i>
Critère d'allumage <i>Ignition criteria</i>		
Perte de masse à 20 minutes <i>Loss of mass in</i>	25,5 g	18,3 g
Mesures des distances <i>Measures of the distances</i>		
Distance latérales détruites > 200 mm <i>destroyed laterals distance > 200 mm</i>	Non / No	Non / No
Distance maximum détériorée <i>Maximum damaged distance</i>	100 mm	85 mm
Autres observations <i>Other observations</i>		
Présence de fumée > 20 minutes <i>Presence of smoke > 20 minutes</i>	Non / No	Non / No
Présence de flammèches ou zone d'incandescence > 20 minutes <i>Presence of flying sparks or zone of incandescent > 20 minutes</i>	Non / No	Non / No
Temps de flamme <i>Time of flame</i>	01 min 30 s	01 min 10 s
Temps de fumée <i>Time of smoke</i>	02 min 20 s	02 min 10 s

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.
To declare or not the conformity, it was not taken into account the uncertainty partner in the result.

Observations : /
Observations :

Avis et interprétations : /
Opinion and interpretations :

Les résultats d'essais mentionnés ci-dessus se rapportent uniquement à l'allumabilité de la combinaison de matériaux dans les conditions d'essai particulières; ils n'ont pas pour objet de servir à évaluer la totalité des risques d'incendie potentiels des matériaux utilisés.

The test results mentioned above relate only to the ignitability of the combine of materials in the particular trial conditions; they have not for object to serve to estimate the totality of the potential fire risks of materials used.

